

DÉPARTEMENT  
de la Charente-Maritime

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE :

Tous EPCI

Élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

ARRONDISSEMENT

CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE

SAINTES.

Effectif légal du conseil

33

# PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

33

## DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille quatorze, le 14 du mois d' avril à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge

Étaient présents les conseillers titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

GANDAUBER Gérard	BOURSIQUOT Sylvie	RAFFE David
ANDRÉ Liliane	GRENON Jean-Claude	ROBERT Michel
GAILLARD Gérard	BOURSIQUOT Nelly	
VIDAL Patrick	TIREAU Daniel	
MICHAUD Jacky	MACHEFERT Patrick	
FRANÇOIS Daniel	DUCAYLE Christine	
TURGNE Denise	SIGNAT Liliane	
LOUVET Claude	POCH Patrick	
BACHEREAU Patrice	GACHET Philippe	
MAJEAU Stéphane	SCHNEIDER Corinne	
MAYAU Didier	RIVIÈRE Monique	
BARRET Marie Hélène	BOULOUMOU Marie-Christine	
STAUDER Jean-Denis	GAILLOT Jean-Paul	
BARREAU Sylvain	LUTARD Jacques	
GUIBERTEAU Cathie	BERNARD Dominique	

Absents : M. DOUBLET Michel – Excusé –Pouvoir à Mme BOULOUMOU M.C.

### 1. Installation des conseillers

La séance a été ouverte sous la présidence de M Sylvain BARREAU, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M David RAFFÉ a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 (trente-deux) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : Madame Cathie GUIBERTEAU et Monsieur Dominique BERNARD

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller la déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 33
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARREAUD Sylvain	33	Trente-trois
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

**M. BARREAUD Sylvain a été proclamé président et a été immédiatement installé.**

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. BARREAUD Sylvain élu président, le conseil a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par **délibération** le nombre de postes de vice-présidents (et éventuellement des autres membres du bureau), le président a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection de chacun des membres du bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 31
- e. Majorité absolue ..... 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GRENON Jean-Claude	31	Trente et un
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

**M.GRENON Jean-Claude a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.**

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DOUBLET Michel	32	Trente-deux
.....	.....	.....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

**M. DOUBLET Michel a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.**

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M ; GAILLARD Gérard	32	Trente-deux
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

**M. GAILLARD Gérard a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.**

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) ..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme RIVIÈRE Monique	32	Trente-deux
.....	.....	.....

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

**Mme RIVIÈRE Monique a été proclamée quatrième vice-président et immédiatement installée.**

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) ..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MACHEFERT Patrick	32	Trente-deux
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

**M. MACHEFERT Patrick a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.**

**3.6. Élection du sixième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MAYAU Didier	30	Trente
M. STAUDER Jean-Denis	2	Deux
.....	.....	.....

**3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

**M. MAYAU Didier a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.**

**4. Élection des membres du bureau**

Monsieur le Président et Madame et Messieurs les Vice-Président siègent d'office au sein du bureau en application des statuts.

**4.1. Élection du huitième membre du bureau**

**4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 32
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BOURSIQUOT Sylvie	32	Trente-deux
.....	.....	.....

**4.1.2. Proclamation de l'élection du huitième membre**

**Mme BOURSIQUOT Sylvie a été proclamée huitième membre du bureau et immédiatement installée.**

**4.2. Élection du neuvième membre du bureau**

**4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 33
- e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme SIGNAT Liliane	26	Vingt-six
M. BACHEREAU Patrice	3	Trois
M. MICHAUD Jacky	4	Quatre

**4.2.2. Proclamation de l'élection du neuvième membre**

**Mme SIGNAT Liliane a été proclamée neuvième membre du bureau et immédiatement installée.**

**4.3. Élection du dixième membre du bureau**

**4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 33  
 e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MICHAUD Jacky	16	Seize
M. RAFFÉ David	12	Douze
M. GACHET Philippe	5	Cinq

#### 4.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>1</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 33  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 33  
 e. Majorité absolue ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MICHAUD Jacky	16	Seize
M. RAFFÉ David	17	Dix-sept

#### 4.3.3. Proclamation de l'élection du dixième membre

**M. RAFFÉ David a été proclamé dixième membre du bureau et immédiatement installé.**

#### 5. Observations et réclamations <sup>2</sup>

#### 6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2014, à 19 heures, en double exemplaire <sup>3</sup> a été, après lecture, signé par le président, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le président*

*Le conseiller le plus âgé,*

*Le secrétaire,*

*Les assesseurs,*

<sup>1</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>2</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>3</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.